

# COMPTE RENDU

## Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 28 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 19 janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président**,

**Etaient présents** : M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mme Marinette MITRIOT, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. Jean-Charles PAILLARD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MM Jacques PERSONNE, Michel BOUGAULT, Mmes Diane ZAMMIT, Lucie BARBIER, Carol LE STRAT, Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Nadine BELLUROT, M. Yves GUESNARD, Mme Marie-Louise GRELET (suppléante de M. Jacques PALLAS), MM. Jean BALON, Thierry LEDET, Dominique DELPOUX, Johann TRUMEAU, David DUMEZ (suppléant de Mme Sylvie RANCY), Bruno PERRIN.

**Procurations** : M. Daniel GUIET a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
M. Eric HERVOUET a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
Mme Magali MARTIN a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC.

**Absents** : Mmes Brigitte COLSON, Sylvie CHASSIOT, M. Stéphane GOURIER.

-----  
M. Le Président ouvre la séance à 11 heures 30 et présente les procurations :

M. Daniel GUIET a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
M. Eric HERVOUET a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
Mme Magali MARTIN a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### 1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

#### **Dossier 1-1 : Vote des budgets primitifs de la CCPI pour l'exercice 2017 – tableau des effectifs**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les budgets primitifs 2017 et d'approuver le tableau des effectifs de la CCPI en annexe du budget primitif :

- le budget primitif principal s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 16 879 930 € (dont 14 942 100 € en mouvements réels),

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget primitif principal 2017 et le tableau des effectifs correspondants.

- le budget primitif annexe du service Déchets Ménagers et assimilés s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 2 218 215 € (dont 2 061 215 € en section d'exploitation),

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget primitif annexe des déchets ménagers et assimilés 2017.

- le budget annexe Lotissements Commerciaux s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 2 475 000 € (dont 204 000 € en mouvements réels).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget annexe des lotissements commerciaux.

#### **Dossier 1-2 : Modification du tableau des effectifs de la CCPI**

Compte tenu du «protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique» (PPCR), un certain nombre de dispositions doivent être mises en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Président demande au Conseil d'approuver le nouveau tableau des effectifs en fonction des changements de grade au sein des cadres d'emplois relevant de la catégorie C.

.../...

| Postes actuels                                   | Nombre | Nouvelles appellations                                   |
|--|--------|--|
| Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe | 1      | Adjoint administratif                                    |
| Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe     | 1      | Adjoint technique  |
| Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe   | 2      | Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe |
| Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe   | 10     | Adjoint d'animation                                      |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette modification du tableau des effectifs de la CCPI.

### **Dossier 1-3 : Reconduction d'une ligne de trésorerie**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2017 de la CCPI.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la reconduction de cette ligne de trésorerie.

### **Dossier 1-4 : Admission en créances éteintes pour impayés sur le budget annexe des déchets ménagers**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 5 451,05 € portant sur les impayés de la redevance des déchets ménagers sur la période 2006-2016.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'admission en créances éteintes de ces impayés.

### **Dossier 1-5 : Contrat Régional de Solidarité Territoriale – bilan à mi-parcours - avenants**

Conformément aux nouvelles modalités du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le Président propose au Conseil de Communauté de se prononcer sur le bilan négocié à mi-parcours, prenant en compte les propositions élaborées par les élus des 42 communes du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne et validées par le Comité Syndical, le 18 janvier 2016.

Dans ce cadre, il demande l'adoption de l'avenant approuvant la renégociation à mi-parcours du contrat de solidarité territoriale.

De plus, il sollicite le Conseil de Communauté pour approuver un 2<sup>ème</sup> avenant portant sur le nouveau dispositif régional d'expérimentation «A vos ID», qui remplace de dispositif «ID en Campagne».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

### **Dossier 1-6 : Demandes de subventions DETR et au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le dépôt des demandes de subventions au titre de la DETR 2017, et du fonds de soutien à l'investissement public local 2017.

Les projets présentés au titre de la DETR sont les suivants :

- les travaux d'aménagements urbains (quartier Nathan à Chârost, place de Saint-Ambroix, travaux sécuritaires d'éclairage public)
- les travaux sur les bâtiments communautaires scolaires (école Léo Lagrange).

Les projets présentés au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017 concerneront des travaux de rénovation thermique des bâtiments et de mise aux normes des équipements.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise ce dépôt de demandes de subventions.

.../...

## **2 – PROMOTION TOURISTIQUE**

### **Dossier 2-1 : Désignation des élus communautaires au Conseil d'Administration de l'office de tourisme du Pays d'Issoudun**

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, intégrant le transfert de la compétence «promotion touristique» aux intercommunalités, le Président propose au Conseil de Communauté de désigner 4 élus communautaires, membres de droit au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Pays d'Issoudun.

Le Président propose au vote les candidatures suivantes :

- M. Eric HERVOUET,
- Mme Anne-Elisabeth LE FELIC,
- M. Daniel GUIET,
- Mme Magalie MARTIN.

Après un vote et par 23 voix, les candidats proposés sont désignés pour représenter la CCPI au sein de l'Office de Tourisme du Pays d'Issoudun.

### **Dossier 2-2 : Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Issoudun, la CCPI et l'Office de Tourisme du Pays d'Issoudun**

Afin de permettre l'exercice de la compétence de promotion touristique dans le cadre de la loi NOTRe et définir les relations juridiques et financières entre la ville d'Issoudun, la CCPI et l'Office de Tourisme du Pays d'Issoudun, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans fixant les obligations des parties.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la convention proposée.

## **3 – URBANISME, PATRIMOINE ET VOIRIE**

### **Dossier 3-1 : Adhésion au groupement de commandes «Pôle Energie Centre» pour l'achat d'électricité**

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés d'électricité en 2016, le Président explique au Conseil de Communauté que la CCPI doit conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergie électrique (équipements avec une puissance électrique > 36 kva) dès 2018 dans le respect des règles de la commande publique.

Dans un souci de simplification et d'économie, les syndicats d'énergie de l'Indre, d'Eure-et-Loir et de l'Indre-et-Loire, tous les membres de l'entente «Pôle Energie Centre» ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs (communes, communautés de communes...) acheteurs d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes d'énergie.

Dans ce contexte, le Président demande au Conseil de Communauté, d'une part, d'approuver l'adhésion de la CCPI à ce groupement d'achat pour l'électricité (installations supérieures à 36 Kva) afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence pour obtenir des offres compétitives et, d'autre part, d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

### **Dossier 3-2 : Marché d'éclairage public – dispositions diverses**

#### **3-2-1 : Approbation d'un avenant n° 5 au marché actuel de service d'éclairage public**

Dans le cadre du marché actuel d'éclairage public avec CITEOS (fin de contrat prévue au 15 février 2017), le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver, après avis favorable de la commission d'appel d'offres de la CCPI en date du 24 novembre 2016, un avenant n° 5 portant sur l'exécution de prestations supplémentaires sur le poste illuminations festives de la commune d'Issoudun.

Le montant de l'avenant s'élève à 100 246,98 € représentant une régularisation globale et définitive portant sur la durée du marché soit 6 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'avenant proposé.

.../...

### **3-2-2 : Nouveau marché de travaux d'éclairage public – signature des marchés**

Dans le cadre de la procédure concurrentielle avec négociation lancée suite à l'appel d'offres infructueux du marché de travaux d'éclairage public, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser à signer les marchés correspondants à CITEOS suite à l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2017.

Le marché de travaux concerne les lots suivants :

- Lot 1 – entretien courant
- Lot 2 – travaux de rénovation et de construction
- Lot 3 – gestion et maintenance des illuminations festives.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les nouveaux marchés de travaux d'éclairage public.

### **Dossier 3-3 : Vente d'une parcelle de terrain sur la ZI La Limoise à Issoudun**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain d'une surface de 2 105 m<sup>2</sup> sur la zone industrielle La Limoise à Issoudun (cadastrées section K n° 284 et K n° 416) à la société AXIOME spécialisée dans la distribution de produits phytopharmaceutiques.

Après avis du service France Domaine du 9 janvier 2017, le Président précise que le Conseil de Communauté aura à autoriser la vente de la parcelle précitée pour un montant de 12 630 € hors frais à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la vente de cette parcelle au prix indiqué.

### **Dossier 3-4 : Travaux d'aménagement du centre bourg de Paudy – signature des marchés**

Dans le cadre de l'opération de travaux d'aménagement du centre bourg de Paudy, le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à signer les marchés de travaux correspondants. Le coût estimatif s'élève à 215 000 € HT pour 3 lots :

- lot 1 – VRD,
- lot 2 – espaces verts,
- lot 3 – éclairage public.

Il demande aussi l'autorisation de signer une convention avec le Département de l'Indre afin de pouvoir bénéficier du FCTVA sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

## **4 – TRANSPORTS COMMUNAUTAIRES**

### **Dossier 4-1 : Marché des transports communautaires avec STI CENTRE – avenant n° 1**

Dans le cadre du marché actuel des transports communautaires conclu avec STI CENTRE en date du 14 décembre 2015, le Président demande au Conseil de communauté d'autoriser un avenant n° 1 au marché portant sur une modification de la formule de révision de prix suite notamment à la disparition d'indices remplacés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par un coefficient de raccordement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet avenant n° 1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 28 janvier 2017 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 4 février 2017.

Le Président

André LAIGNEL